

Treillières

Magazine d'information de la commune de Treillières

MAG' n°71
AVRIL
MAI
JUN
2016

 www.treillieres.fr



DES PROJETS ET DES JEUNES

Thomas et Maxime, deux jeunes investis dans leur ville



Une partie des participants en 1986. Il y a... 30 ans.

Tout roule pour la 30^e

26 avril 1981 : la première rando du Gesvres était organisée, son inscription coûtait deux francs, et emmenait ses participants du côté de Fay-de-Bretagne et de Héric. Gilbert Duflanc n'était pas encore le président du Treillières

vélo club, mais il se souvient des « trois parcours proposés : 40, 60 et 100 km. La course débutait tôt le matin et se terminait en toute fin de journée, après le nécessaire arrêt casse-croûte, en cours de route. Cela attirait déjà pas mal d'amateurs de la petite reine ». Trente ans plus tard, les deux-roues et leurs pilotes sont sans doute devenus plus performants – les parcours sont réglés en quelques heures – et les circuits pédestres et VTT se sont installés dans le décor. Le 17 avril prochain, le Treillières vélo club, emmené par le président Hervé Lerat, soufflera donc les trente bougies de cette fête cyclo - vtt - marche. La rando du Gesvres, c'est différents parcours, à effectuer en famille ou entre sportifs plus accomplis. Gilbert Duflanc a retrouvé les premiers exemplaires du petit journal édité à l'époque : le *Roc and roule* prônait une idée toujours d'actualité : « chacun sa route, chacun son chemin, passe le message aux Treilliérains. »

En pratique : 17 avril, dès 7h30 depuis le complexe sportif Athéna : vtt (15, 30, 45 et 55 km), cylo (30, 60, 75 et 90 km), marche (10 et 18 km), infos sur treillieres-veloclub.ffct.org

Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie - 44119 Treillières cedex - Tél. 02 40 94 64 16

Horaires :

Lundi au vendredi - 9h à 12h30 • 14h à 17h30 (mairie fermée le jeudi après-midi).
Permanence état civil et formalités : samedi de 9h à 12h.

Numéro 71 : avril-mai-juin 2016 - Dépôt légal à parution.

Magazine trimestriel d'information et de communication de la commune de Treillières. **Directeur de publication** : Alain Royer

Responsable de la rédaction : Catherine Cadou - **Coordination et rédaction** : Sophie Escande-Sorin, Sébastien Dacher

Crédit photos : Mairie de Treillières - Fotolia.com

Réalisation : studio graphique Impression Visuelle - **Imprimerie** : Cartoffset - **Tirage** : 3650 exemplaires -

Distribution : Guy W. Services





Événements **P4**

Portraits **P7**

Citoyens de demain **P8**

L'avenir s'écrit aujourd'hui **P10**

**Nouvelle école,
agrandissements...**



Partageons nos passions **P12**

DOSSIER P14

**Un budget ambitieux
et responsable**



Solidarité famille **P19**

Intercommunalité **P20**

Culture **P21**

Conseil municipal **P22**

**La ville fait l'acquisition
d'un étang**



Travaux **P24**

Economie **P26**

Expression libre **P28**

C'est pratique **P29**

Agenda **P30**



L'AVANT-PROPOS

DU MAIRE

POUR SUIVRE NOTRE CHEMIN

Chers lecteurs,

Vous avez entre vos mains la nouvelle formule du magazine, désormais trimestriel, et qui comporte quelques pages supplémentaires pour répondre aux attentes en matière d'informations locales. Davantage d'éclairages économiques ou liés aux événements de notre commune, un dossier plus complet... Vous découvrirez également une rubrique "portraits" destinée à mieux faire la connaissance des habitants de Treillières.

Bien entendu, il est question dans ce magazine des grandes lignes de notre budget 2016, qui devra limiter encore l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour compenser la perte annoncée de 400 000 € de dotations de l'État à l'horizon 2017. Mais j'ai pris l'engagement que les investissements ne souffriront pas, et notre ambition comme notre état d'esprit volontaire restent intacts.

Aussi, pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, je souhaite maintenir le cap de services publics de qualité – pour la petite enfance, pour nos aînés, pour les associations – et d'un centre-bourg renouvelé, à moyen terme, avec ce nouveau quartier qui se dessinera, face à la mairie. Par ailleurs, vous le verrez, l'un des grands objectifs de 2016 est d'élargir l'offre d'équipements sportifs pour répondre aux besoins des scolaires et des associations. La construction d'une halle de raquettes va entrer dans sa phase opérationnelle. Puis, de mai à septembre, suivront une aire de grands jeux et rugby, un skate-park, un terrain multisports, une aire athlétique, le tout à proximité des établissements scolaires.

En définitive, ce support renouvelé reflète le dynamisme de notre collectivité en matière de projets éducatifs, sportifs et de services publics. Il souligne aussi l'engagement fort des uns et des autres au sein des associations et des événements qui font vivre Treillières, au quotidien. Je suis fier de vos parcours et de votre fidélité. Ensemble, poursuivons notre chemin.

Alain Royer
Maire de Treillières

Sport

Les guides du volant



Près de 380 joueurs, deux jours de doubles dames, doubles hommes et doubles mixtes, et des équipes qui venaient de toute la région, et d'ailleurs. Le tournoi du Treillières badminton club de début février confirme le succès de la discipline sur la commune. « La meilleure performance du club est à mettre à l'actif d'une doublette dame, éliminée en demi-finale », indique Jonathan Nussbaumer, du club. Un succès mérité pour une structure dynamique, qui a la chance de s'appuyer sur un noyau d'une vingtaine de bénévoles, actifs et fidèles.



Solidarité

Au four et au moulin

C'est désormais un rendez-vous annuel. Le pot au feu humanitaire organisé par l'amicale des retraités de Treillières a réchauffé les cœurs de 140 convives, ravi leur estomac et montré à quel point l'association sait être solidaire : l'ensemble des bénéfices est reversé à des structures qui viennent en aide aux plus démunis. Là aussi, un tel événement n'est possible que grâce aux concours des bénévoles. Parmi eux, nous avons croisé Élisabeth, Gilles, mais aussi Gwen et Erwan, deux agents de la cuisine municipale venus gracieusement donner un coup de main. Un détail aussi : la viande du pot au feu a d'ailleurs été cuite à la cuisine municipale, avec l'accord de la mairie.

Contact : l'amicale des retraités, Irène Brison, secrétaire, tél. 02 40 40 67 54 et retraites.treillieres@gmail.com

Petite enfance

L'île aux câlins, de 3 mois à 3 ans

C'est ouvert depuis le début de l'année. La maison d'assistantes maternelles (MAM), *L'île aux câlins*, a ouvert ses portes dans l'ancienne halte-garderie municipale, des locaux situés à proximité du château du Haut-Gesvres et loués par la commune. Sur ce tout nouveau point d'accueil, pour les enfants de 3 mois à 3 ans, veillent Marie-Noëlle Rouziou, Stéphanie Fonteneau et Céline Renaud, agréées pour la garde d'enfants mais qui exerçaient jusqu'à présent à leur domicile. « D'un commun accord et après avoir mené différentes expériences chacune de notre côté, nous avons décidé de monter cette association pour travailler dans le même établissement. Nous gardons respectivement les enfants qui nous sont confiés, en restant indépendantes vis-à-vis des parents, qui restent nos employeurs directs », explique Marie-Noëlle Rouziou, la présidente. « Désormais, nous pouvons travailler en équipe, ce qui nous donne une force supplémentaire, et le groupe est un plus pour la socialisation de l'enfant. » *L'île aux câlins* dispose d'un agrément pour onze enfants, un nombre



raisonnable pour garantir une proximité avec chacun des petits. Après la création du multi-accueil enfance *Bulle de rêves*, c'est le second service dédié à la petite enfance qui ouvre sur la commune en quelques mois. Treillières propose à ce jour une offre de 276 places d'accueil, réparties sur différentes structures, municipales ou privées.

MAM L'île aux câlins, tél. 06 70 41 84 79

Culture

Un trafic de contes



Six représentations, un travail colossal. La troupe amateur treilliéraine de La Cavale a présenté une nouvelle création théâtrale, *Trafic de contes*. Pour Gaylord Trocmé, le président de l'association, « cette année, nous avons décidé qu'il était urgent d'être futile. Loin des préoccupations de notre époque, nous avons choisi de nous poser des questions aussi existentielles que "qu'est devenu le Petit chaperon rouge une fois sorti du ventre du loup ?" ou "Poucet, a-t-il vraiment emprunté les bottes de l'ogre ?" » Le succès populaire leur a peut-être permis de trouver les bonnes réponses.

Infos sur le site www.lacavale.webnode.fr

Concours

Le Puy-du-fou pour Louise

Des enfants débordants de créativité. L'association des commerçants, des artisans et des entreprises de Treillières et de Grandchamp-des-Fontaines (l'AGTE) a dû faire son choix parmi l'envoi de 254 dessins au concours qu'elle avait organisé en début d'année. La gagnante est Louise Ollivier, qui partira avec sa famille au Puy-du-fou.



Sur la photo, de g à d : Thierry Gicquel, conseiller municipal délégué à la vie associative, au commerce et à l'artisanat, Fabien Sinoir, vice-président de l'AGTE, Louise et son papa, Jérémie Hamon, président et Caroline Nicolas, trésorière.

www.agte44

Langues

Emuli in english, act II



L'expérience avait été concluante aux vacances de la Toussaint, elle s'est poursuivie durant les congés d'hiver. Emuli, association qui agit en faveur du plurilinguisme précoce, a proposé à une quinzaine d'enfants de la commune d'apprendre l'anglais en jouant et en vivant dans la langue. « Le thème de la semaine, science week, était enthousiasmant pour les enfants » raconte une des animatrices, Melissa Richard. Jeux d'échauffement, chansons, lecture, ateliers d'expérimentation, déjeuner anglo-saxon, « les journées étaient rythmées et passaient finalement trop vite pour les enfants, appliqués à monter une exposition scientifique pour leurs parents, le dernier jour. »

Une deuxième expérience très positive donc, le concept d'Emuli fait ses preuves, s'appuyant sur « une cohésion de groupe exceptionnelle, et des enfants vraiment enthousiastes. » So good.

Jeunesse - 19 mars 2016

Première cérémonie dédiée à la citoyenneté



Ces jeunes Treilliérains viennent d'avoir 18 ans, un âge qui leur confère la majorité et donc le droit de vote. Une partie d'entre eux a répondu samedi matin, à l'Hôtel de ville, à la première cérémonie citoyenne mise en place par la municipalité. Cérémonie au cours de laquelle le maire, Alain Royer, et Catherine Cadou, adjointe déléguée à l'administration générale, aux ressources et à la participation citoyenne, leur ont remis leur carte d'électeur et le livret de citoyen.

Sécurité

La police municipale soigne son image

Les locaux sont sans nul doute mieux adaptés à l'accueil du public. Le réaménagement entrepris par la mairie profite à une meilleure visibilité de la police municipale, qui a enregistré l'arrivée d'un chef de service.



UNE ÉQUIPE EN PLACE

Depuis deux mois, **Samuel Vandernothe** (à gauche sur la photo) est le chef de la police municipale, une arrivée compensant le départ de Christian Thuret vers Grandchamp-des-Fontaines, et complétant ainsi l'équipe composée de Philippe Hardy, agent de police municipale, et Isabelle Ferré, agent administratif. Le lien avec la population et le centre de supervision urbain (vidéo protection) sont ses deux missions essentielles, avec un accent mis sur « le service à la population : c'est notre premier métier, assurer une proximité aux administrés, en proposant des formulaires adaptés à leurs demandes par exemple, et bien entendu une présence sur le terrain, tant en matière de prévention, de sécurité – notamment aux abords des écoles –, que de tranquillité publique ou de renseignements ». Samuel Vandernothe insiste sur la notion d'équipe qui donne à la mission de la police municipale toute

son importance. « Dans ces nouveaux locaux, le fait d'être visible et disponible permet à l'équipe policière de créer du lien, d'apporter des réponses ou d'orienter les Treilliériens vers d'autres partenaires municipaux. Je souhaite que les citoyens s'approprient leur police municipale ». Une illustration des valeurs du service à la population et du "bien vivre ensemble".

UN ŒIL SUR LA VILLE

Les villes sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à se doter d'opérateurs de vidéo protection. Vingt ans après leur apparition, 1149 collectivités* disposent de ce système de vidéo protection, soit 13 % de l'ensemble des polices municipales. Treillières vient d'installer trois nouvelles caméras de vidéo protection**. 32 300 euros ont été consacrés à cette opération, auxquels s'ajoutent 57 000 euros, nécessaires à la rénovation des locaux de la police municipale.

Gil Rannou
adjoint au maire délégué à
l'aménagement du territoire et
la tranquillité publique



Une force de proximité

« La police municipale est en mutation. Outil à la disposition du Maire pour assurer la sécurité et la salubrité, nous souhaitons que ce service reste une force de proximité au plus près des habitants. Au-delà du fait que ce service, sous la responsabilité de Samuel Vandernothe, puisse mettre en application tout ce qui peut inciter à lutter contre les incivilités, l'insécurité et la délinquance, notre action générale doit tendre vers plus de prévention – au sein des établissements scolaires avec par exemple la remise des permis-vélo –, la surveillance de lieux publics, en coordination notamment avec les services de la gendarmerie. Avec ce service mieux identifié, c'est tout le service à la population qui gagne en efficacité. »

* source : cnfpt 2014

**rond-point de la Belle Etoile, intersection rue de la Rinqais / RD49, Moulin blanc.



VOISINS VIGILANTS

Mis en place il y a trois ans dans le but de prévenir la délinquance et de lutter contre les cambriolages, la ville de Treillières souhaite pérenniser le dispositif dénommé "voisins vigilants" dans les villages de la commune. Un appel est lancé aux habitants souhaitant participer

à cette démarche, invités à se faire connaître auprès des services municipaux, notamment la police municipale. Dans un second temps, des réunions thématiques seront organisées, afin de présenter ce dispositif qui s'avère efficace pour ramener confiance et sérénité au sein des quartiers et villages. **Contact : 02 40 16 72 34**

Patricia, lire et libre

Curieuse de demain, dévoreuse de pages et de défis, Patricia Beillevert s'est présentée à nous « chez elle », dans cette bibliothèque municipale où elle donne de son temps depuis une vingtaine d'années.



Une aïde des autres, pas une collectionneuse de regrets, toujours à vouloir avancer. Entourée de livres, Patricia aime partager ses lectures, s'investir pour les autres, « et prendre le temps d'échanger, de parler. La bibliothèque est un bel endroit pour cela. » Ses yeux s'écarquillent davantage lorsqu'on évoque la future médiathèque de la commune : « j'ai hâte, ce sera géant », dit-elle. Bénévole quelques dimanches matins, la treilliéraine apprécie ses rendez-vous avec le public : des familles, des aînés, des ados, des enfants.

Des enfants justement, Patricia, en fréquente du matin au soir, au cœur des établissements scolaires de la commune. Agent municipal depuis 2001 après avoir effectué « mille et un métiers », là aussi Patricia ne fait pas les choses à moitié : entretien des locaux, animation sur le temps de midi, accompagnement périscolaire. « J'ai appris le langage des signes pour m'ouvrir de nouvelles portes de la communication, et pouvoir échanger avec celles et ceux qui n'ont pas cette chance de parler ». Résultat, aujourd'hui, Patricia sensibilise les

plus jeunes, après la classe. Un succès non démenti. Vivace, enthousiaste, Patricia n'imaginait pas un instant « ne pas m'investir pour ma commune, ne pas donner du temps et de l'énergie. Je suis comme ça ». Et pourtant, nous avons failli ne jamais croiser cette bénévole sur Treillières. « Originaire de Nantes, je rendais visite à de la famille Treilliéraine dans les années 1970. Je m'y ennuyais, je trouvais le bourg triste et loin de tout. Depuis, tout a changé. Je ne quitterai plus la commune. »

Thomas, flair allure

Un vendredi comme un autre, dans les locaux du service animation jeunesse, où s'agglutinent amis et fidèles, joueurs de baby ou flâneurs prompts à jouer du selfie devant le complexe sportif Héraclès. À l'intérieur, nous avons rendez-vous avec Thomas Gardan, trésorier de l'association Very good trip : « un projet de copains à la base, mais qui responsabilise. Et cela me permet aussi de mettre en pratique ce que j'apprends au lycée. » Elève de terminale en sciences et technologies du management, le jeune homme sait ce qu'il veut. « Des études de commerce, un avenir dans

une grande entreprise de technologies. Les places sont chères, mais je suis motivé. » Le regard et l'attitude plutôt déterminés, le Treilliérain n'est pas du genre à rester oisif. Le même, tous les mercredis soirs, troque sa tenue de lycée pour celle du coach sportif des benjamins du Treillières basket club. « C'est une respiration pour moi, et puis j'aime bien encourager, conseiller... » Une initiative parmi d'autres traduisant cette habitude de prendre les choses en main, acquise chez ce jeune homme de 17 ans, déjà mature, et de nature « assez optimiste : ceux qui réussissent sont en général ceux



qui bossent ». Et le taf, ça ne fait pas peur au jeune homme ouvert sur les autres. Un frère jumeau, des copains, un équilibre de vie à Treillières. « C'est dynamique, proche de Nantes. Même si je suis sans doute amené à quitter la ville où j'ai grandi, Treillières restera toujours ma ville. »

ANIMATION JEUNESSE

Amusés et investis



Une centaine d'enfants accueillis, en moyenne par jour : les trois sections jeunesse (3-5 ans, 6-9 ans, 10-13 ans) ont chacune trouvé chaussure à leur pied. Les princesses et chevaliers ont enchanté les plus petits, l'univers d'Harry Potter s'est emparé des 6/9 ans, et "Attention au dép'ART !" a rythmé les vacances des 10-13 ans du Tremplin jeunes. Un coup de chapeau au Service Animation Jeunesse (13/20 ans) qui, au cœur d'une programmation chaque fois plus audacieuse, s'est essayé aux projecteurs cinématographiques. Comme l'explique Sébastien Jacob, responsable du service, « une quinzaine de jeunes se sont investis dans le tournage d'un court-métrage abordant la prévention des conduites à risques chez les adolescents et plus précisément l'abus d'alcool. Un investissement devant la caméra, comme derrière. Ce court-métrage servira de réel support pour de futures actions de prévention sur et en dehors de la commune. »

**Infos sur le programme des prochaines animations jeunesse aux vacances de printemps,
tél. 02 28 07 90 12**

ÉCOLE ALEXANDRE-VINCENT

Expositions, visites, précisions, et bien entendu théâtre. Les enfants de l'école (trois classes CE2 et CM1) ont présenté le fruit de leur travail sur les planches, le 26 février dernier : *la forêt ensorcelée* et *le mystère du tableau volé*. Le poème de Paul Eluard, *Liberté*, a également été mis en scène. Encadrés par Laurence Colin, intervenante de la troupe de La cavale, ces ateliers contribuent à l'enrichissement du parcours culturel des enfants.

ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

Participation au Salon du livre de Succé-sur-Erdre, "bain de langue" anglaise avec une intervenante, ateliers d'initiation aux échecs à l'heure du déjeuner, lecture plaisir avec l'association Lire et faire lire... Les projets pédagogiques de l'établissement animent une année riche en activités. Pour mieux découvrir la scolarité de l'école ou pour préparer la rentrée 2016 de la PS au CM2, la directrice, Elisabeth Belleil, reçoit les parents, sur rendez-vous.

Tél. 02 40 94 51 49

Des parents autour d'un café

Un nouveau rendez-vous pour sortir de chez soi, se rencontrer et échanger ? Le service petite enfance de la ville propose aux familles des moments d'échanges autour des questions d'éducation. Le **café des parents** est aussi une façon de tisser des liens, d'enrichir ses connaissances en matière de parentalité, de valoriser le potentiel éducatif des parents et de donner des informations utiles aux familles. Ces rencontres se passent dans le respect de la confidentialité de la parole de chacun. Pendant ces rencontres, il est possible d'accueillir vos enfants (âgés de 2 mois à 4 ans) au multi-accueil.

Prochains rendez-vous dans les locaux du multi-accueil *Bulle de rêves* de 9h30 à 11h.

- L'alimentation, le temps du repas. Mercredi 4 mai

- Du tout jeune enfant aux parents, quelle place pour les écrans dans la famille ? Mercredi 22 juin

**Inscription préalable au
02 40 94 67 90**

ÉCOLE JOSEPH-FRAUD

L'Hôpital des nounours soigne les doudous

À Nantes, différentes classes de Joseph-Fraud sont venues faire ausculter leur peluche à la faculté de médecine, dans un « hôpital des nounours » imaginé par les étudiants qui, en soignant les doudous, permettent à leur propriétaire d'évacuer leur peur de l'hôpital.



« Docteur, mon nounours a bobo ! » Les regards sont d'abord un peu inquiets, les blouses blanches se dressent devant les petits écoliers qui tiennent fort leur doudou préféré. Jonathan s'avance et présente Grandes-oreilles, un lapin qui souffre de multiples fractures. « Bah oui, il est tombé et il s'est cassé les deux pattes d'avant. » Direction le bloc opératoire. Inquiet, le petit garçon enfile masque, blouse et charlotte. Au premier étage de la faculté de médecine, une grande salle s'est transformée pendant deux jours en un hôpital reconstitué de façon ludique à l'échelle du nounours. Cette année, des enfants âgés de 3 à 6 ans de la classe de Anita Arnoult sont venus faire examiner leurs peluches par ces "nounoursologues", leur per-

mettant ainsi de suivre une consultation médicale dans sa globalité, de l'accueil à la pharmacie, en passant par la radiologie, l'infirmerie, le dentiste... sans être eux-mêmes patients. En effet, les enfants jouent le rôle des parents accompagnant leur enfant-nounours. « C'est assez inédit », indique Anita Arnoult, « mais c'est surtout très utile pour dissiper la peur de la blouse blanche. Le monde de l'hôpital est un grand point d'interrogation pour les jeunes enfants ». Mais à l'issue de ces consultations, certaines peluches sont reparties avec une attelle, d'autres un pansement. L'objectif est atteint : cette expérience est enrichissante pour des petits davantage responsabilisés. Ces derniers expliquent à leur doudou que tout ira bien.



En avant la musique !

L'affluence a surpris tout le monde, la Folle journée a cette année doublé le nombre de scolaires accueillis, avec 11 300 places proposées aux enfants et à leurs enseignants. Un succès lié au thème de la nature qui est particulièrement fédérateur et adapté au jeune public. Parmi les 57 concerts proposés aux enseignants, deux classes de l'école Joseph-Fraud se sont rendues à la Folle journée : les CEI de Valérie Rabecq et les CM2 de Sophie Flotterer. « Les CEI ont assisté à un concert de musique baroque », raconte Valérie Rabecq. « Les élèves ont apprécié tout particulièrement la Sonata representativa de Biber dans laquelle les instruments cherchent à reproduire des cris d'animaux, ainsi que la Tarentelle, de Kircher, rythmée et entraînante. » Les CM2 ont quant à eux assisté au concert de l'orchestre philharmonique de l'Oural qui jouait l'Oiseau de feu, de Stravinsky et Le lac des cygnes, de Tchaïkovsky. « Appréciant de voir de vrais musiciens, les enfants ont découvert la musique classique qui ne leur est pas très familière. » Les deux classes ont aussi découvert au Lieu unique l'installation de Pascal Dusapin, Mille plateaux, une forme d'œuvre d'art assez inédite, certains enfants se sont imaginés voyager dans l'espace, d'autres ont vu de la pluie, une tempête, de la neige, la mer... Pour Valérie Rabecq, « ces deux rencontres avec des œuvres d'art ont stimulé l'imagination des enfants et provoqué des émotions fortes. Bien sûr, elles enrichissent les connaissances culturelles de chacun ».

La population augmente, les services grandissent

C'est presque mathématique. Avec 240 familles supplémentaires en 2014, près de 200 en 2015, Treillières confirme son attractivité et la tendance démographique projette un dépassement des 10 000 habitants d'ici à 2019. Principale conséquence, la commune n'a d'autres choix que d'adapter son offre de services publics à ses habitants. Notamment en matière d'éducation.

« Notre devoir d'élus locaux est d'anticiper les besoins futurs, dès à présent », souligne Alain Royer, le maire de Treillières. L'an dernier, l'équipe municipale dévoilait les traits du nouveau quartier, qui se dessinera face à la mairie, à l'horizon 2018. Logements, commerces, le projet global tient aussi compte des besoins en matière d'éducation. « Les prévisions en matière d'effectifs que nous avons réalisées indiquent une nette augmentation des inscriptions dans les établissements scolaires. » Ce qui induit la création d'une nouvelle école, qui remplacera l'actuel établissement de La Chesnais et l'agrandissement des écoles Joseph-Fraud et Alexandre-Vincent.

UNE NOUVELLE ÉCOLE EN 2018

La situation actuelle

La commune accueille actuellement 1 020 élèves, de la petite section au CM2, répartis sur quatre établissements scolaires (3 publics et 1 privé). D'ici 2018, ce nombre devrait afficher une augmentation de 15 % à 20 %.

Le projet de nouvelle école

Face à un besoin de nouvelle école et sans réserve foncière disponible, la commune a mené une étude d'aménagement. Parmi les possibilités envisagées, l'implantation d'un établissement sur un emplacement réservé en face du collège Helder-Camara, tient aujourd'hui la corde. 196 680 € seront mobilisés cette année pour

l'achat du foncier. Cette parcelle est aussi un placement pour l'avenir, à proximité du bourg, des équipements sportifs et du nouveau quartier. Prévu pour une ouverture à la rentrée 2018, le futur établissement évolutif comprendra huit classes d'enseignement, des salles de repos et de motricité, un espace de restauration et d'autres dédiés aux accueils périscolaires et centre de loisirs. Un architecte sera prochainement sélectionné.

DEUX EXTENSIONS PRÉVUES

Pour répondre aux besoins des familles nouvellement installées sur la commune, le redimensionnement des écoles Joseph-Fraud et Alexandre-Vincent est également programmé.

- Concernant l'école **Joseph-Fraud**, l'ouverture d'une 4^e classe maternelle en 2012 avait alors nécessité la réqui-



sition de la bibliothèque pour en faire une salle de classe. Le plan d'actions prévoit le transfert de cette 4^e classe, devenue pérenne, par une création de nouvelle salle de classe sous l'emprise du préau existant et attenant. La salle de bibliothèque retrouvera ainsi sa destination première. Un nouveau préau à destination des classes maternelles sera créé. Un agrandissement du restaurant actuel s'avère également nécessaire.

- Concernant l'école **Alexandre-Vincent**, le projet prévoit l'agrandissement de l'établissement pour passer



Le terrain agricole en face du collège Helder-Camara devrait accueillir la nouvelle école.



à 14 classes (contre 11 actuellement) pour la rentrée 2018. Le programme prévoit la création d'un pôle éducatif, d'une salle des maîtres, d'une extension de la salle de restauration, de même

qu'une extension des espaces nécessaires à l'accueil périscolaire. Pour mener à bien les projets des écoles, une première enveloppe de 335 000 € est inscrite au budget 2016.

SANTÉ, ENFANCE, SOLIDARITÉ : EN PÔLE POSITION

Dans quelques semaines débutera la construction - à côté de la mairie - du pôle enfance-solidarité, destiné à accueillir le relais des assistantes maternelles, La Passerelle et l'espace solidarité. Le montant total de cet équipement aménagé est estimé à 708 000 €. En 2016, 306 300 € d'investissements seront mobilisés pour cette opération qui devrait ouvrir fin d'année 2017 et être subventionnée à hauteur de 40 % par la Caisse d'allocations familiales.

En outre, la restructuration du secteur de la place du Champ-de-foire doit comporter la création d'un pôle médical et paramédical le long de la rue de la mairie. Sont attendus : une pharmacie, un cabinet médical, un orthophoniste, un

ostéopathe et des infirmiers. Pour que le projet (privé) puisse entrer dans une phase concrète, différentes parcelles communales (bâtiments de l'ancienne poste et une partie du parking) ont été vendues, pour un total de 176 000 €.

« Voilà plusieurs mois que le multi-accueil est opérationnel, cet équipement rencontre le succès attendu. Avec l'équipe municipale, nous avons souhaité profiter de l'occasion pour réorganiser et regrouper sur ce secteur, l'ensemble des structures destinées aux tout-petits et à leurs parents, afin d'y créer un pôle dédié à la petite enfance et à la solidarité. Un bâtiment neuf sera construit en lieu et place de l'ancienne école, dont le coût de restauration s'avérait trop élevé pour être réutilisé pour ce pôle. »
Alain Royer, maire de Treillières

Marie-Madeleine Régnier
adjointe au maire en charge de la
vie scolaire et de la restauration.



« Nous tenons à ce que cette création d'école réponde de manière optimale aux besoins des enfants, dans leur bien-être, leur éveil pédagogique, leur épanouissement et aux attentes du corps enseignant et des parents. C'est pourquoi ce projet est mené d'une manière concertée, en groupe de travail. Ont été invités à y participer des représentants de l'Éducation nationale, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de responsables des services restauration, accueil périscolaire et centre de loisirs. Un comité de pilotage, constitué d'élus de la majorité et de l'opposition, a aussi été constitué afin d'avancer collectivement sur le programme. Cette large concertation nous permet de capitaliser sur les expériences de chacun et notamment sur celles des directeurs d'établissements qui apportent leur regard spécifique sur le projet. »

Grégory Bouninneau,
Atelier PréAU, cabinet conseil et
d'assistance aux maîtres d'ouvrage
dans les domaines de la construction
et de l'aménagement urbain

« L'étude prospective menée permet d'identifier les besoins scolaires à moyen et long termes, jusqu'en 2025. Nous nous appuyons notamment sur tous les éléments résidentiels, en lien avec le service urbanisme de la ville. La prochaine étape est le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, avec lequel notre cabinet conseil assurera la transition, pour que le projet final puisse correspondre du mieux possible aux attentes de ses usagers. »

Actions humanitaires

Un local pour poursuivre son chemin

Mobilier scolaire, équipements de logements sociaux, matériel paramédical... Toute l'année, les équipes d'Actions humanitaires se mobilisent sur le terrain. Mais cette fois-ci, c'est l'association même qui aurait besoin d'un coup de main.

Organisation non gouvernementale (ONG) constituée uniquement de bénévoles impliqués depuis plusieurs années, Actions humanitaires continue son bonhomme de chemin. Répartie sur le territoire national avec différentes délégations en région, nous avons tous croisé, sans peut-être le savoir, cette association. « *Notre action sociale se destine principalement aux enfants et malades se trouvant dans des situations de détresse, notamment à l'étranger où nous envoyons beaucoup de matériels médicaux, paramédicaux et pédagogiques pour équiper les hôpitaux, centres de soins, écoles dans les pays qui en sont dépourvus.* » Mais pour Marc Ameline, trésorier de la délégation Ouest, l'intervention dans la chaîne humanitaire se concrétise aussi « *à notre porte, au plus proche de nous, là où les besoins se font ressentir* ». À Treillières justement, les bénévoles se sont mobilisés pour collecter et équiper les deux logements d'urgence qui ont ouvert leurs portes à la fin de l'année dernière, dans un bâtiment entièrement rénové avec le concours de la mairie et du département, notamment.

Une éthique vertueuse

Si cette ONG vit uniquement grâce aux dons des particuliers, des entreprises, de recettes des manifestations organisées ainsi que de la bonne volonté des membres et soutiens, « *notre organisation conserve une éthique vertueuse* », poursuit Marc Ameline, « *celle de ne pas demander de subventions publiques.* » Cela ne signifie pas pour autant qu'Actions humanitaires n'a pas besoin d'aide, elle aussi. Et actuellement, le point noir, c'est la recherche d'un espace de stockage. « *En effet, notre association bénéficierait*



Les bénévoles se sont mobilisés pour collecter et équiper les deux logements d'urgence

jusqu'il y a peu de la jouissance d'un local d'une entreprise avec bail précaire, de 320 m² sur la commune. Mais cette entreprise a été dans l'obligation de récupérer son local, et aujourd'hui nous nous trouvons dans une situation qui met en péril notre activité humanitaire sur la région. » L'appel est donc lancé auprès des entreprises qui pourraient mettre à disposition de cette association des locaux pour entreposer les matériels collectés. Précision importante apportée par Marc Ameline : « *ces locaux peuvent faire l'objet de baux contre établissement de reçus fiscaux, permettant une déduction d'impôts importante pour les entreprises.* »

Contact pour informations :

Tél : 06 51 42 57 84, ahdelegationouest@free.fr et sur le site www.actionshumanitaires.org

Treillières gymnastique rythmique

Petites gymnastes deviendront grandes

Retenons ces dates : le samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai prochain, salle Athéna (voir l'affiche au dos de ce magazine). Plus de 1 500 gymnastes du grand Ouest seront présents à Treillières pour décrocher leur billet pour la finale du championnat de France qui se déroulera à Calais. Le club Treillières gymnastique rythmique est dans les starting-blocks : « *depuis plusieurs mois, la présidente Clarisse Huchet et les 15 membres*

du club préparent cet événement phare de la discipline », indique Christophe Plateau, de la commission communication. « *Le palmarès s'étoffe, et plusieurs de nos 70 athlètes se sont déjà qualifiés brillamment pour la finale du championnat France, lors des précédentes saisons.* » Les 27 et 28 février dernier, l'association avait déjà accueilli la finale départementale. « *Un échauffement pour nos bénévoles, qui peuvent au passage être*

Very good trip

Vraiment une bonne pioche

Des jeunes sans inspiration, qui ne se prennent pas en main ? Une génération Y en mal de projets et d'enthousiasme ? Ce n'est pas trop le genre de la quinzaine de jeunes adultes, à l'origine de Very good trip, une association créée par et pour les jeunes treillérains.

Cela commence souvent par une envie d'ailleurs, de franchir les frontières. Vous voulez voyager ? Eh bien prenez-vous en main : c'est un peu le message distillé par l'équipe encadrante du Service animation jeunesse – le SAJ pour les intimes –, et notamment Alexandre Bertaud, animateur. « Parmi les 25 jeunes qui fréquentent régulièrement le SAJ, une quinzaine a décidé de s'investir dans cette aventure associative, avec sérieux et dynamisme », rappelle celui qui est aussi devenu le président de Very good trip. Cette organisation est un support « permettant à ces jeunes de mettre en place tout type de projets, et les autofinancements qui s'imposent ». L'association, qui a vu le jour en octobre dernier, a déjà à son actif différentes actions porteuses : confection et vente de gâteaux ou de mets de Noël, fabrication et vente de jeux de Mölkky...

Tout est possible

Encourager les initiatives, s'épanouir par le projet, rechercher une autonomie d'action : tout est bon pour res-



Sur la photo (de gauche à droite) : Assis : Thomas, Alizée, Marion et Maxime. Debout : Pierre, Sébastien Jacob, Alexandre Bertaud (animateurs), Swan, Marvin et Charlotte (animatrice).

Plus les recettes seront élevées, plus les jeunes partiront loin

pensabiliser le jeune, lui permettre de s'appuyer sur des partenariats locaux et mettre en place des événements utiles à l'autofinancement. « L'objectif est d'organiser un voyage et plus les recettes seront élevées, plus les jeunes partiront loin », explique Alexandre Bertaud. Des envies de Corse, d'Espagne, de Sud Ouest... Peu importe finalement, l'essentiel reste que les jeunes puissent réaliser un projet de A à Z, en tenant compte des contraintes humaines, d'organisation, de trans-

port, « et s'appuyant avec rigueur sur un budget réaliste. À l'issue du projet, une évaluation et un retour d'expérience permettront de faire grandir Very good trip, pour les années et initiatives futures ». Une base pour la jeunesse de la commune, qui a soif de grandir. Selon le dernier recensement de l'INSEE (2012), 16,4% de la population locale est âgée de 16 à 29 ans. Un âge où tout démarre, où tout est possible...



Plusieurs de nos 70 athlètes se sont déjà qualifiés brillamment pour la finale

rejoins par toutes les bonnes volontés, prêtes à venir nous donner un coup de main. Rendez-vous pour cela sur notre site internet. »

<https://sites.google.com/site/treillieresgr/accueil>

2016 : un budget ambitieux

Dans un contexte financier peu favorable, la ville de Treillières propose cette année un budget 2016 certes plus contraint que 2015, mais volontaire et actif. En dépit de la baisse continue, depuis 2013, des dotations de l'État, la collectivité poursuit ses efforts pour répondre aux besoins de tous les habitants, notamment de celles et ceux qui choisissent d'habiter Treillières chaque année. Répondre aux besoins des familles, des scolaires et des associations, les grandes lignes budgétaires 2016 restent à la hauteur des ambitions de la ville.



Le combat des maires de France contre la diminution drastique des dotations aux communes et aux intercommunalités prend chaque année plus d'ampleur. Pour éviter que les 36 000 communes de France soient appelées à devenir "un patrimoine en danger", avec en perspective la réduction des services publics locaux, la baisse de l'investissement et la hausse des impôts locaux, les municipalités se mobilisent. « Cette baisse massive des dotations est sans précédent et concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception », indique le maire Alain Royer, soulignant l'effort colossal demandé aux collectivités locales, au nom de la réduction des déficits publics, qui s'élève à 3,67 Md€ en 2016. La contribution des communes y est fixée à 1 450 M€. « Dans les faits, la diminution en 2016 du montant de la dotation forfaitaire pour la commune de Treillières est de 161 670 €, soit en

cumulé depuis 2013, une baisse des participations de l'Etat à hauteur de 351 046 €. Et en 2017, on atteindra un montant total de 525 607 euros. »

Des populations nouvelles

Dans ce contexte, la tentation d'adopter une approche gestionnaire résignée peut être grande. Pour l'équipe municipale de Treillières, pas de services sacrifiés mais au contraire, du volontarisme. « Le contexte économique, financier et budgétaire n'est pas considéré comme un obstacle insurmontable », poursuit le maire. « C'est une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait empêcher la mise en œuvre des grands objectifs, que l'équipe a fixés dans son projet de mandat 2014-2020 pour répondre aux besoins des populations nouvelles », impliquant la nécessaire mise à niveau des services. Ainsi, la collectivité va devoir porter les

et responsable

dépenses de fonctionnement liées notamment à l'ouverture du multi-accueil *Bulle de rêves* et des nouvelles dépenses générées par de plus en plus de réglementations normatives. L'exercice 2016, qui devrait donc être encore plus contraint que celui de 2015, s'appuie toutefois sur une gestion rigoureuse des deniers publics communaux, et une politique d'investissements ambitieuse.

Une stratégie financière responsable

- Les recettes réelles de fonctionnement 2016 sont projetées à hauteur de 9,1 M€, 67 % sont des recettes d'impôts et taxes. L'arrivée de familles nouvelles sur la commune, l'offre de 35 places de multi-accueil et la fréquentation toujours croissante des accueils périscolaires, conduisent à afficher pour 2016 une augmentation de 14 % de la facturation des services. À noter également que l'évolution des produits de taxes foncières et d'habitations (+ 120 K€ en 2016) est liée à la revalorisation des valeurs locatives de 1 % décidée par l'État. Les taux d'imposition communaux restant quant à eux inchangés.

- Les dotations et subventions sont en baisse, en raison notamment de la chute de la dotation forfaitaire de l'État, au nom de la participation de la commune à la réduction des déficits publics. Si la dotation de solidarité rurale est en augmentation de 7 000€, 2016 marque la disparition du fond départemental de la taxe professionnelle, impliquant une baisse de 22 000 euros dans le budget communal.

POINT DE VUE



« Des dépenses à maîtriser plus encore »

Catherine Cadou, vous êtes adjointe au maire déléguée notamment à l'Administration générale et aux ressources. Le budget proposé au vote du conseil municipal prévoit la poursuite des efforts consentis en 2015.

« Comme l'an passé, il est proposé une réduction ciblée des dépenses de gestion courante pour maintenir, à un bon niveau, nos capacités d'investissement. De même, les efforts de rationalisation devront être poursuivis, particulièrement en matière de consommation énergétique, comme ce sera le cas dans nos équipements sportifs. »

■ **Avec 7,3 M€, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent...**

« Oui, et cette augmentation, de 4 % par rapport au budget 2015, tient compte en année pleine des moyens humains nécessaires au fonctionnement d'équipements nouveaux, tels que le multi-accueil. Il faut par ailleurs prévoir l'évolution des charges de personnel liée aux mesures nationales légales, comme l'augmentation du SMIC ou des taux de cotisation. »

■ **Qu'est-il fait pour maîtriser la masse salariale ?**

« L'encadrement des remplacements sera poursuivi. Nous attachons par ailleurs une importance à la prévention des risques professionnels qui doit conduire, cette année, à une diminution des absences du personnel. De même, il conviendra d'envisager les nouvelles créations d'emplois par le redéploiement de postes existants rendus vacants suite à un départ à la retraite ou à une mobilité, tel que cela a été réalisé depuis 2013 avec le gel de trois emplois rendu possible par des nouvelles organisations du travail. »

■ **En matière de projets et d'investissements, la ville de Treillières reste très active.**

« En effet, qu'il s'agisse de projets pour la petite enfance, la scolarité, les associations, ou nos équipements sportifs... Notre engagement reste cette année ambitieux et ne faiblit pas. Face à la baisse inouïe des dotations de l'État et à un contexte macro-économique toujours aussi morose qui concernent toutes les collectivités, il est plus que jamais indispensable de poursuivre nos efforts d'investissement. Il doit permettre à la collectivité, notamment de soutenir les entreprises et ainsi de participer à la lutte contre le chômage. »

■ **La ville de Treillières a-t-elle les capacités financières pour répondre à cet investissement actif ?**

« Rappelons ici que, les taux d'imposition communaux restent inchangés en 2016. Pour mener à bien tous ces projets, la collectivité devra inscrire au budget un emprunt d'équilibre de 1 500 000 €. Compte tenu du faible endettement de la collectivité par rapport à la moyenne des communes de même strate, nous parviendrons à offrir de nouveaux services pour les habitants tout en garantissant une gestion saine des deniers publics. »

Gérer aujourd'hui et prévoir demain

En dépit d'un contexte budgétaire tendu, des choix d'investissement ambitieux et responsables permettront de réaliser des projets d'ampleur. Ils concerneront notamment un pôle enfance solidarité, le redimensionnement des écoles publiques, l'aménagement de nouveaux espaces extérieurs et l'acquisition d'espaces de loisirs.



L'école du rugby du Stade Treillierain joue ses derniers matches sur l'actuel terrain. Un nouvel équipement sera construit.

Le redimensionnement des équipements sportifs



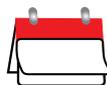
- **1 400 000 €** Construction d'une halle de raquettes livrée en septembre 2016.
- **1 238 000 €** Livraison d'une aire de grands jeux, d'une aire athlétique, d'un terrain multisports, d'un boulodrome et d'un nouveau skate-park.
- **85 000 €** Acquisition ou le renouvellement des matériels sportifs.
- **70 000 €** Renovation du complexe du Haut-Gesvres.

2016 : un coup d'envoi pour le sport



« La création d'un nouveau quartier en centre-bourg, en face de la mairie, verra le déplacement d'un certain nombre d'équipements sportifs et de loisirs : terrain de rugby, boulodrome, skatepark... Compte tenu du dynamisme des associations sportives et du taux de sportivité de la commune (ndlr : 38,74 %), il était indispensable de proposer des solutions alternatives. Aussi, l'étude de programmation que nous avons menée en 2014-2015, a permis de poser un diagnostic des équipements existants et de proposer un programme de création de nouvelles structures. Il doit répondre au mieux aux besoins des associations sportives et des établissements scolaires. »

Mickaël Mendès,
adjoint au maire délégué à la vie sportive.



Le point sur le calendrier

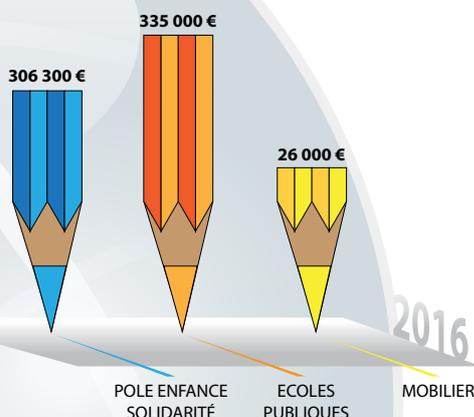
- > **les travaux concernant le terrain de pétanque** se terminent. La ville investit **225 000 €** dans ce projet qui comprendra l'installation de modulaires.
- > **secteur des stades** : les terrains de sports extérieurs seront fermés à la fin du mois d'avril pour permettre le début de l'enquête publique. De même, le skate-park sera démonté après les vacances de printemps, une concertation sera menée avec les jeunes sur le futur projet, qui verra le jour à l'automne 2016.
- > **les travaux portant sur le terrain de grands jeux** destiné aux scolaires et au rugby sont prévus en mai et juin. La ville investit **700 000 €** dans ce projet.
- > **les travaux de création de la piste athlétique** sont en cours, jusqu'au mois d'avril. La ville investit **150 000 €** dans ce projet.

Des demandes de subvention

Construction d'une halle de raquettes, création d'un terrain dit de grands jeux, nouvelle aire athlétique de 250 mètres à l'arrière du collège public du Haut-Gesvres, et nouveau terrain de pétanque sur la plaine sportive de la Rînçais : pour ces quatre dossiers, la ville va solliciter le fonds régional de soutien à l'investissement local et déposer des demandes de subventions auprès du centre national pour le développement du sport. Ce dernier met à disposition des communes une subvention leur permettant de financer les équipements sportifs à destination des scolaires, mais aussi des fédérations et associations sportives utilisatrices de ces terrains de sport.

Des services de qualité pour les scolaires et la petite enfance

- **306 300 €** • la construction-réhabilitation du pôle enfance-solidarité pour accueillir le relais assistantes maternelles, La Passerelle et l'espace solidarité en toute proximité du nouveau multi-accueil *Bulle de rêves*.
- **335 000 €** • le redimensionnement des écoles publiques communales (*lire aussi page 10*).
- **26 000 €** • l'entretien des bâtiments scolaires existants, l'acquisition ou le renouvellement de mobilier.



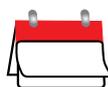
Culture et le patrimoine accessibles à tous

- **105 500 €** en 2016 • Première phase du projet de médiathèque, équipement de 800 m² en remplacement de la bibliothèque aux locaux exigus. Livraison en 2018.
- **25 000 €** • Début de constitution du fonds de livres.
- **60 000 €** • Projet de rénovation du château du Haut-Gesvres et mise en valeur du parc.



De nouvelles infrastructures de voirie

- **1 372 000 €** • un schéma directeur de voirie, l'entretien et la création d'infrastructures nouvelles.
- **35 000 €** • une étude des déplacements améliorant la mobilité, assurant la mixité des modes de déplacement et la sécurité de tous.



Le point sur le calendrier

> Les travaux des trottoirs rue Étienne-Sebert sont achevés (coût pour la ville : **47 000 €**), ceux de la rue de la Gare et de la rue des Moulins sont en cours (pour un coût respectivement de **48 000 €** et de **50 000 €**). La rue de la levée des dons et la rue du petit bois seront prioritairement rénovées.

Entretenir et rendre accessible le patrimoine bâti

- sur les 27 bâtiments communaux, 22 doivent faire l'objet d'aménagements d'accessibilité. **93 000 €** sont engagés en 2016 (**600 000 €** sur 6 ans).
- le ravalement extérieur de l'église. **100 000 €** (première tranche).
- l'entretien continu des bâtiments communaux. **53 000 €**

Des travaux et des actions en faveur de la sécurité de tous

- **665 000 €** Assainissement collectif.
- **172 000 €** Extension du cimetière (en cours, jusqu'au mois de mai).
- **89 300 €** Locaux de la police municipale et vidéo protection. (*lire aussi page 5*)
- **70 000 €** Éclairage public.
- **50 000 €** Gestion des eaux pluviales

Plus d'espaces de loisirs et d'environnement

- l'acquisition d'un espace de loisirs composé d'un étang, d'une prairie et d'espaces boisés. **95 400 €** (*lire aussi page 23*)
- l'aménagement de deux espaces extérieurs de jeux pour les enfants (place de la Liberté et multi-accueil) **42 000 €**
- l'acquisition de mobiliers pour les salles de l'Amitié et la nouvelle salle du Mail'Âge. **37 000 €**
- Création d'une connexion piétonne entre la maison de retraite et le square du presbytère. **25 000 €**

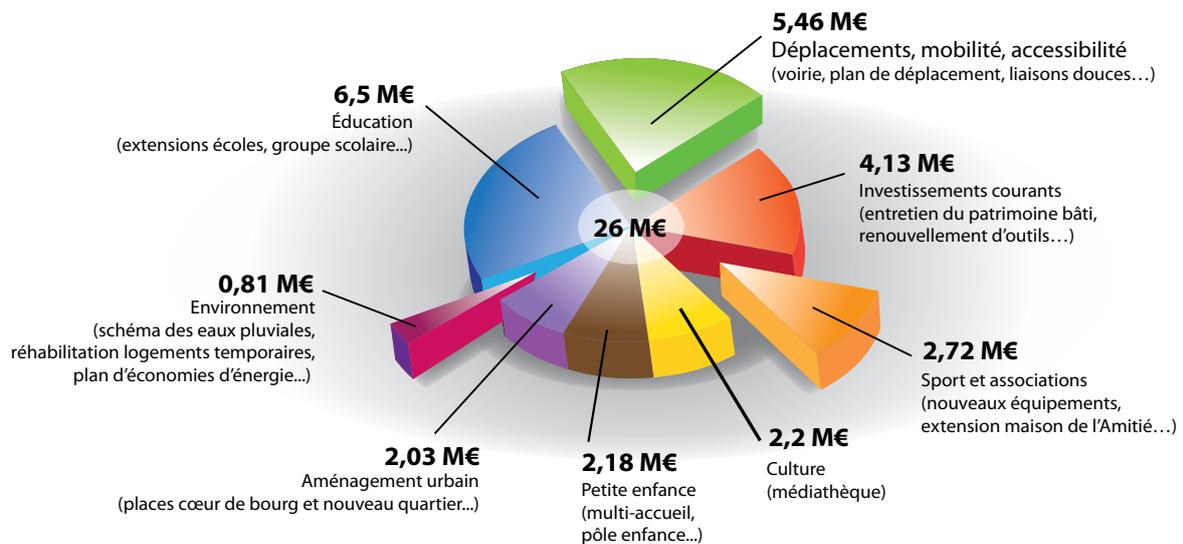
Et aussi...

- **224 000 €** • Acquisition de matériels et d'équipements professionnels techniques, un plan-pluriannuel informatique.
- **135 000 €** • Investissements en faveur des économies d'énergie.
- **80 000 €** • Réhabilitation d'espaces de travail.

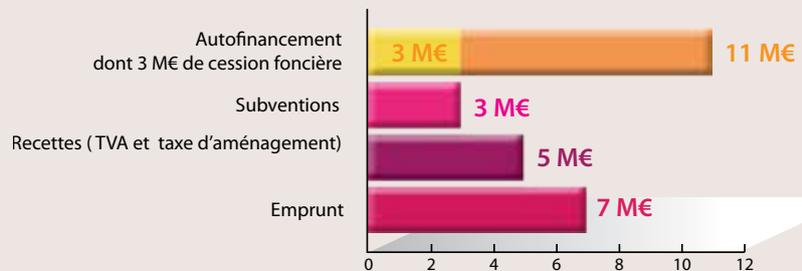
Une vision d'avenir

Concrétiser les projets de la mandature, assurer les projets de développement de services : les élus doivent faire des choix, contraints par les capacités de financement du budget communal. Réaliser des arbitrages entre les différents projets requiert d'établir des règles de priorité, et donc d'anticiper sur le futur, tout en s'assurant du maintien des équilibres financiers de la collectivité. Voici les grandes lignes du programme d'investissements 2014-2020 de Treillières.

Programme pluriannuel d'investissement - Soit 26 M€ sur six ans



Le programme pluriannuel d'investissement est financé par :



À SERVICES NOUVEAUX, DÉPENSES NOUVELLES

Quelles sont les dépenses nouvelles de fonctionnement ?

Cela concerne notamment le fonctionnement en année pleine du nouveau multi-accueil, l'instruction d'un volume plus important de documents d'urbanisme, le marquage des arrêts de transport collectif, la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour accompagner la démarche zéro-phyto.

Quel est le poids budgétaire des investissements nouveaux ?

En progression de 68 % par rapport à 2015, les dépenses nouvelles d'investissement sont projetées à hauteur de 6 672 000 €, dont 2 793 000 € pour le sport les associations, 1 063 000 € pour l'enfance et la jeunesse, 1 407 000 € pour les infrastructures et la voirie...

DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRUDENTES



Le niveau des recettes 2016 est estimé à 5 100 000 €. Ce montant peut être rendu possible notamment par des produits de cession foncière, estimés à hauteur de 1 576 000 €.

Pourquoi la prudence ?

Comme pour le bloc communal et intercommunal, les partenaires publics – Région et Département – de la ville subissent également une baisse de leurs dotations. En conséquence, il convient d'estimer avec prudence et réalisme les recettes d'investissement et activer le fonds de soutien à l'investissement local, instauré par la loi de finances 2016.

Aînés : en route pour la prévention

À l'aube d'une cinquantaine ou d'une soixantaine d'années de permis, voilà le moment, pour les plus âgés d'entre nous, de réviser les bases de la prévention routière. Cela tombe bien, le conseil des Sages de Treillières y a pensé pour nous. Et nous donne rendez-vous, début juin.



Comment aborder un giratoire et y circuler ? Comment entrer sur une autoroute ou une voie express ? Qu'est-ce qu'une conduite économique ? Comment assurer la sécurité des (petits) enfants dans leurs sièges ? Des questions simples en apparence, mais avec l'âge, quelques oublis, quelques lacunes peuvent apparaître. Aucune honte à avoir, au contraire même, puisqu'une séance de rattrapage est toujours

salutaire... En accord avec l'association de la Prévention routière, Joëlle Herbert, bénévole, interviendra à Treillières le jeudi 2 juin à 15h. « C'est une séance de révision, sous forme de stage interactif », explique Aimé Langlet, vice-président du conseil des Sages de la commune. « Cette sensibilisation s'adresse à toutes celles et ceux qui estiment avoir accumulé quelques lacunes, ou sont parfois diminués par des petits sou-

cis de santé » et qui pour autant ne renoncent pas à conduire. Ce stage de remise à niveau gratuit intitulé "conduite senior, restez mobile", entrée-libre, salle du conseil de la mairie, le 2 juin à 15h.

Infos au 06 81 93 20 36



Ici, ils sont chez eux

Rez-de-chaussée du Mail'âge, un vendredi après-midi. C'est l'heure des jeux, des loisirs, de quelques sucreries et surtout d'échanges bienveillants. Marie-Jo, Jacky, Colette, Louissette, Antoine et Gilberte étaient là ce jour-là, avec Valérie Labat, animatrice de L'ADMR. Si l'ADMR permet aux plus âgés de rester chez eux, veillés par une aide à la vie quotidienne, elle offre également des services mutualisés pour les locataires, « comme une visite régulière pour des petits gestes simples quotidiens, et pour vérifier si tout va bien. Cela leur permet de conserver leur indépendance et leurs habitudes de vie et de loisirs ». Et pour briser l'isolement et la solitude, des petites animations collectives sont proposées chaque semaine : jeux de société, chants, goûter... Depuis l'ouverture du Mail'Âge, la mairie finance l'intervention hebdomadaire de l'ADMR de Loire-Atlantique, investie dans un projet d'ouverture. « Les aînés apprécient de se retrouver dans cette salle au rez-de-chaussée de l'établissement. Ils apprennent à se connaître, rencontrent les familles des uns et des autres. C'est un petit moment à part, avant de retrouver leur logement. »





Nouvelle déchetterie ouverte !

29 mars, date d'ouverture de la nouvelle déchetterie de Treillières-Grandchamp, au lieu-dit les Tunières. L'équipement remplace celui de la route des Landes, saturé et vétuste.



C'était un service public pour le moins attendu. Avec ses quatorze bennes de tri, sa plate-forme de 2 000 m² réservée aux déchets verts, la nouvelle déchetterie connaîtra sans aucun doute un succès inconditionnel. Avec des plages horaires plus larges pour le dépôt des déchets, cet équipement permettra d'accueillir les usagers sur un site sécurisé

respectant la réglementation et offrant davantage de filières de valorisation des déchets. De plus, son contrôle d'accès est automatique. Pour y accéder, chaque usager doit s'équiper d'une carte avec une puce électronique, dont le placement devant une borne de lecture actionnera la levée de la barrière. En principe, tous les habitants de Grandchamp-des-Fontaines, de Treillières, et les professionnels de ces communes ont reçu cette carte. Elle permet de faciliter l'identification des professionnels qui sont facturés pour leurs dépôts en déchetterie. Les passages ne seront pas facturés aux habitants qui pourront continuer à venir aussi souvent qu'ils souhaitent à la déchetterie sans surcoût sur leur facture de redevance.

Infos auprès du service Déchets de la CCEG, tél. 0810 05 10 20 ou dechets@cceg.fr
Les horaires d'ouverture restent inchangés (horaires d'été) :
lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h - 14h à 18h ;
mardi de 14h à 18h ; samedi de 9h à 18h.

Plan local d'urbanisme intercommunal S'informer et participer

Création de futures zones d'habitations, nouveaux équipements publics, dessertes de transports, paysages et zones agricoles à préserver... En tant qu'habitants ou actifs sur Erdre & Gesvres, le PLUi touche votre quotidien. Il est aujourd'hui possible de donner son avis sur l'évolution et l'aménagement de son bassin de vie. Erdre & Gesvres a lancé une vaste concertation en organisant différents rendez-vous dans les communes, et organise des **balades urbaines**, pour croiser les points de vue sur les territoires : le 9 mai à Sucé-sur-Erdre, le 10 à Fay-de-Bretagne, le 11 à Casson et le 12 à Petit-Mars.

Pour participer à cette consultation, il est toujours possible de s'inscrire au 02 28 02 25 22 ou par courriel : plui@cceg.fr

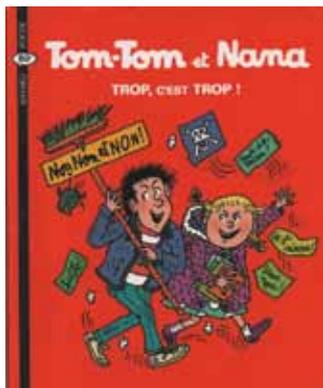


Bimby, un service de conseils gratuits

L'économie d'espace est une préoccupation constante en urbanisme et la valorisation des secteurs déjà bâtis peut offrir des possibilités non négligeables. Erdre & Gesvres propose le programme Bimby. Il s'agit d'un rendez-vous gratuit avec des architectes, disponibles pour conseiller les habitants sur la manière de faire évoluer leur parcelle et les constructions qui s'y trouvent. Ces consultations permettront à la CCEG de connaître vos attentes au moment de l'écriture du PLUi.

Rendez-vous possibles de 9h à 19h les :
 - Vendredi 20 mai : à la Maison de l'emploi de Nort-sur-Erdre
 - Samedi 21 mai : maison de l'emploi de Grandchamp-des-Fontaines
 - Samedi 4 juin : mairie de Vigneux-de-Bretagne

Nombre de places limité, inscription au 02 28 02 25 22 - plui@cceg.fr



Le livre le plus emprunté par les enfants en 2015 est la bande dessinée **TOM-TOM ET NANA, Trop c'est trop**, de Jacqueline Cohen.



Les adultes ont plébiscité le roman trilogie **MUCHACHAS**, de Katherine Pancol

Apéro lectures : l'utile et l'agréable

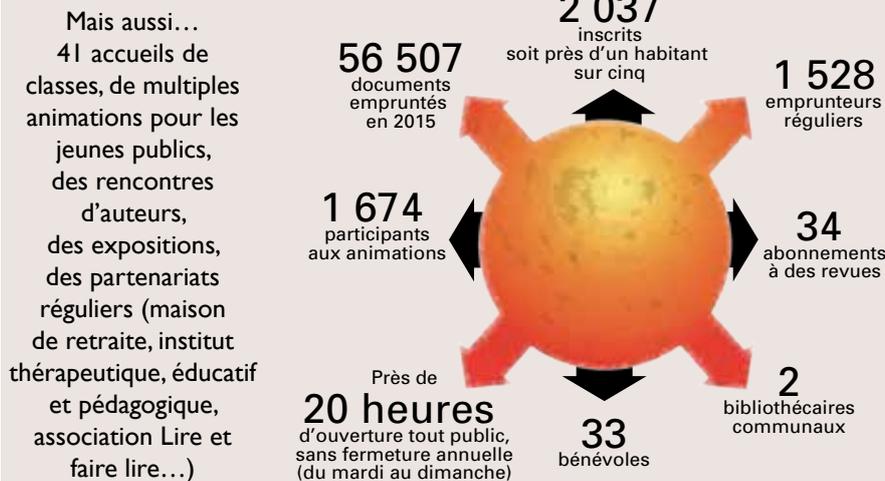
« Des livres à consommer sans modération et des boissons à siroter avec raison »

Le leitmotiv est clair, et ces moments d'échanges toujours aussi conviviaux. Lancés il y a deux ans à l'initiative de Marie-Christine Lecuire, bénévole, les apéros lecture proposent aux habitants de passer un moment de détente et de découverte à la bibliothèque et de se souvenir qu'on aime tous se faire raconter des histoires... Des textes, issus de romans, de biographies, de documentaires, de bandes dessinées (...) sont présentés durant une petite heure, avant des échanges libres, autour d'un verre. Quatre bénévoles* proposent ces soirées, dont Annie Plommet pour qui « ces événements sont indispensables pour la vie de la bibliothèque. Nous essayons de choisir des thèmes variés – la cuisine, les animaux, les voyages... – et lorsque cela est possible, nous invitons des auteurs à venir partager leurs idées et leurs passions ».



Prochain apéro lectures : Rencontres avec la nature, vendredi 20 mai à 19h
*Paulette Jalais, Pascale Dubosq et Emma Choux

La bibliothèque c'est...



À QUOI ÇA SERT LES TABLETTES À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Une nouvelle animation pour les 5-10 ans est née : « L@ récré numérique » permet de sensibiliser les enfants aux nouvelles technologies, comme outils d'expression et de création. Chaque séance propose de découvrir des applications, sélectionnées avec soin pour leurs qualités.

Bibliothèque municipale - Horaires d'ouverture au public

Mardi : 16h à 18h	Samedi : 10h à 12h30 - 14h à 16h30
Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h	Dimanche : 10h30 à 12h
Jedi : 10h à 12h	Fermée le lundi
Vendredi : 16h à 19h	

12 place de la Liberté - 44119 Treillières - Tél. 02 40 94 61 76
www.bibliotheques.cceg.fr

Les rendez-vous

- **Olivier Chéné, illustrateur treilliérais** - Exposition de ses œuvres originales jusqu'au 7 mai
- **Atelier d'illustration** pour les 6-8 ans « Réalise ton livre » : un samedi d'avril (date à préciser, infos et inscriptions à la bibliothèque)
- **Les Bébé lecteurs :** mercredis 13 avril, 4 mai et 1^{er} juin, 10h ; samedi 18 juin à 10h30
- **Le mercredi des histoires :** mercredis 20 avril, 18 mai et 15 juin à 15h30
- **Exposition Dans la forêt :** Vernissage de l'exposition d'art plastique des enfants de Treillières accueil : mercredi 18 mai à 18h30
- **Exposition des créations artistiques de Treillières** accueil : du 18 mai au 19 juin

Conseil municipal du lundi 25 janvier 2016

PERSONNEL – FINANCES

• Suite à l'ouverture d'une classe de maternelle supplémentaire à la rentrée 2015-2016, le conseil municipal s'est prononcé pour la **création d'un emploi d'ATSEM** et le **recrutement** d'un chef de service de police municipale pour faire suite à la mutation d'un brigadier-chef principal. À l'unanimité.

• Compte tenu de la faible évolution en novembre 2015 de l'indice des prix à la consommation, le conseil municipal s'est prononcé pour le maintien des tarifs des différents services municipaux au même niveau que ceux appliqués en 2015 (location salle Simone-de-Beauvoir et Maison de l'amitié inclus). À l'unanimité.

FONCIER

• La commune a engagé une réflexion pour la **restructuration du secteur de la place du Champ-de-Foire**. La première phase du réaménagement de ce secteur porte sur la création d'un pôle médical et paramédical le long de la rue de la mairie. Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, le conseil municipal s'est prononcé pour la cession des parcelles communales cadastrées section AS n°146 et section AS n°150 pour une contenance totale de 800 m². 23 voix pour, 6 abstentions.

La signature de l'acte de **vente a eu lieu** fin mars et le **début des travaux est programmé en mai**.

• L'opération de **renouvellement urbain en cœur de bourg**, au niveau des terrains de sport, prévoit le développement d'une offre d'habitat mixte, l'implantation d'une résidence service senior, de surfaces commerciales ainsi que d'une médiathèque. Pour permettre la poursuite du projet, le conseil municipal s'est prononcé pour le déclassement des parcelles cadastrées D2930, D3020 et D3025. Ces parcelles sont actuellement occupées par des terrains de sport et une aire de stationnement public. 23 voix pour, 6 abstentions.

AMÉNAGEMENT URBANISME

Un service commun de conseil en énergie partagé

Face aux défis énergétique et climatique, le "Conseil en énergie partagé" ou CEP apporte aux collectivités un service de proximité dédié à la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine communal. Dans le Grand ouest, plus de 600 communes font des économies d'énergie grâce au service CEP, créé par l'ADEME, ce qui garantit une professionnalisation et des échanges d'expériences. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont adopté à l'unanimité la modification de la convention qui lie Treillières à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres. Pour Frédéric Chapeau, adjoint au maire délégué aux travaux et infrastructures et rapporteur de la délibération, « cette convention renforce le rôle de ce service commun, pris en charge par la CCEG, l'agent



en charge de ce CEP est passé, du fait de l'intégration d'une commune supplémentaire, à plein temps. Ses missions restent les mêmes et il assure un soutien technique important auprès de nos services municipaux. » Le CEP intègre quatre missions : effectuer un bilan en énergie et eau, de l'ensemble du patrimoine et proposer des mesures pour réduire les consommations ; analyser les factures et proposer des optimisations par un accompagnement de la commune sur trois ans ; animer des opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques pour les élus, techniciens et habitants ; apporter une assistance lors de projets de construction ou rénovation. À l'unanimité.

Conseil municipal du lundi 29 février 2016

INDEMNITÉS DE FONCTION

D'après les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales, les indemnités brutes annuelles dont bénéficie le maire sont inférieures au nouveau taux maximal prévu par l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015. Pour autant, Alain Royer, le maire de Treillières, a fait savoir son souhait de continuer de **percevoir une indemnité à un taux inférieur au taux maximal**, dérogeant ainsi à la loi. Le conseil municipal a validé ce taux inférieur. À l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Bientôt, un nouvel espace naturel public

Souhaitant aménager un nouvel espace public extérieur, la commune va faire l'acquisition de différentes parcelles, dans le quartier du Champ-Morin, à proximité de la fontaine Saint-Symphorien. Il s'agit de l'intégralité de la parcelle cadastrée section ZV n°26 et d'une partie de la section ZV n°188p. Ces parcelles privées, d'environ 2,4 ha, sont agrémentées d'un étang d'une superficie



d'environ 8 000 m². Pour Michel Rincé, conseiller municipal délégué à l'agriculture et à l'environnement, « cet endroit était pressenti à l'urbanisation par son classement dans le PLU. Le classement en zone humide de ces surfaces nous a conforté à acquérir cet ensemble naturel, qui crée une rupture au cœur d'une zone très densifiée. Notre commune se verra ainsi équipée d'un espace loisirs à l'intérieur d'un corridor écologique. » Il est important de noter que cette surface n'impacte pas l'espace agricole. Son coût est évalué à 60 000€, « auquel il faut rajouter environ 35 000€ pour les aménagements et ce, dès l'année 2016 ». Des petits équipements ainsi seront installés pour permettre aux familles de profiter d'un espace de promenade rendant possible la pratique de loisirs standards : jeux pour enfants, tables de pique-nique, pêche... « En matière d'environnement, rien ne sera fait qui puisse dénaturer les lieux », insiste Michel Rincé, « le site sera conservé dans son état, et les espaces boisés seront protégés. Notre majorité a toujours déclaré, dans nos projets pour Treillières, vouloir acquérir une pièce d'eau pour un usage de loisirs, ouvert au grand public. C'est donc en bonne voie. »

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles. À l'unanimité.

AMÉNAGEMENT - URBANISME

La mise en œuvre de la vidéo-protection nécessite d'étendre le réseau radio, vers la zone de la Belle-Étoile. Cette extension nécessite de **réaliser un pont radio** (passerelle) intermédiaire pour relier de nouvelles caméras vers l'antenne située sur le bâtiment de la mairie. En l'absence de propriété communale permettant l'installation de cet équipement, la commune de Treillières a dû étudier la possibilité de l'installer sur une propriété privée. La société SAMO a accepté l'installation du pont radio sur le toit de l'immeuble situé Clos des genêts. Le conseil municipal a validé ce projet. 23 voix pour, 6 contre.

FAMILLE ÉDUCATION LOISIRS

Chaque été, des séjours sont proposés aux enfants âgés de 6 à 13 ans par les accueils de loisirs enfance jeunesse. Le mode de tarification des services municipaux a été modifié en mai 2013 et le plafond du quotient familial relevé. Le conseil municipal a validé d'étendre ce **mode de tarification aux séjours** en proposant notamment d'augmenter le plafond de quotient familial en le portant à 1 750 €, et en passant de 9 à 11 tranches. À l'unanimité.

VOIRIE

Une impasse privée a été créée à l'occasion du permis de construire (n°044 209 12 Z 1101) délivré rue de la mairie. Le conseil municipal a validé la dénomination **"impasse Athéna"**. À l'unanimité.

L'ensemble des délibérations adoptées en conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage situé sur le CCAS et dans le hall de la mairie.

Code de l'urbanisme : un cadre à ne pas négliger

Entre l'abattage d'un arbre, la modification d'une façade ou la construction d'une clôture ou d'un cabanon de jardin, l'espace privé – propriété et jardin – reste soumis à une réglementation très stricte qui ne doit pas être sous-estimée. La loi fixe précisément ce que chacun est autorisé à faire en matière d'urbanisme. Petit rappel utile.



Quelques règles élémentaires

Tous travaux ayant pour objet de démolir, de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'édifier ou de modifier une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Ces différentes autorisations sont des documents administratifs qui permettent de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, d'un permis de démolir...

À chaque travaux sa procédure

Permis de construire ou déclaration de travaux ? En fonction de la nature des travaux – construction nouvelle, travaux d'agrandissement, aménagements intérieurs, création d'une clôture, d'un abri de jardin... – et de sa superficie, il existe des règles et formalités très précises à respecter.

Rendez-vous sur le site www.treillieres.fr

Le pouvoir de police du maire

Lorsque des constructions illégales ou irrégulières sont réalisées sur la commune, le maire se doit d'utiliser son pouvoir de police et dispose d'un délai de 3 ans après la réalisation de ces travaux illégaux ou irréguliers pour tenter une action pénale, et d'un délai de 10 ans pour tenter une action civile. Les constructions existantes illégalement ou de façon irrégulière depuis plus de 10 ans ne peuvent donc pas faire l'objet de l'une de ces deux procédures. Ce n'est pas pour autant que ces constructions sont jugées légales ou régulières. Toute extension ou modification de ces constructions est interdite. En cas de mise en vente, aucune attestation de conformité ne sera délivrée et le notaire sera informé du caractère illégal de la construction.

Les sanctions encourues

Mise en conformité de la construction, démolition pour remise en état des lieux, les sanctions pénales peuvent être encore plus lourdes : amendes, six mois d'emprisonnement en cas de récidive, dommages et intérêts à verser à la commune...

Des obligations précises

Une fois qu'un administré a reçu une autorisation d'urbanisme, certaines obligations s'imposent à lui : affichage sur le terrain de l'autorisation dans un délai de 15 jours, dépôt en mairie de la déclaration d'ouverture de chantier... Un site existe pour connaître toutes ces obligations : www.service-public.fr/particuliers/autorisations/durbanisme

Pour toute question :
Service urbanisme de la ville, tél. 02 40 16 72 36

→ À savoir

Suite à la loi ALUR de mars 2014, l'État ne met plus de service instructeur à la disposition des collectivités territoriales. Aussi, depuis avril 2015, un service instructeur (ADS, Application du droit des sols) a été créé au sein d'Erdre-et-Gesvres pour instruire l'ensemble des demandes d'urbanisme. Il s'agit d'un service payant pour la commune avec un coût pour chaque demande instruite. Le maire reste signataire des autorisations d'urbanisme et chaque dossier est pré-instruit par la commission "permis de construire" de la commune qui évalue la faisabilité du projet en termes notamment de sécurité des accès et de dimensionnement des réseaux. Le service instructeur ADS soumet, après comparaison du projet avec le règlement du PLU, une proposition d'arrêté au maire.

Extension bienvenue



L'extension de la Maison de l'amitié sera livrée en mai. 100 m² supplémentaires permettront d'accueillir les réunions des associations en semaine, et les particuliers le week-end. La ville a investi 250 000 euros pour ce projet.

Plus d'informations dans un prochain numéro.



POINT DE VUE

Philippe Lebastard, adjoint au maire
en charge de l'urbanisme

Pourquoi cette mise au point en matière de code de l'urbanisme ?

D'une part, parce que nous constatons que tout le monde n'a pas connaissance des règles, et qu'il nous paraît important d'informer les administrés. D'autre part, nous souhaitons lutter contre les irrégularités en matière d'urbanisme sur la commune car il est de notre devoir d'élu de contrôler si les projets de construction sont conformes à la réglementation. La gestion et le contrôle de l'urbanisation du territoire représentent une fonction fondamentale pour le maire, qui doit garantir le respect des normes et règles d'urbanisme, qui s'appliquent à chaque administré. C'est aussi une question d'égalité de traitement.

■ Que se passe-t-il lorsqu'une construction est réalisée sans autorisation ?

Elle est jugée illégale. Et lorsqu'elle ne respecte pas l'autorisation délivrée, elle est jugée non-conforme ou irrégulière. Dans les deux cas, ces constructions peuvent faire l'objet d'une procédure soit pénale, puisqu'il y a une infraction au Code de l'urbanisme, soit civile puisqu'il y a préjudice pour la commune. À ce risque s'ajoute le recours possible d'un administré envers une construction illégale, si celui-ci estime subir un préjudice.

■ Quelle décision la municipalité a-t-elle prise pour limiter les constructions illégales et irrégulières ?

Nos services en charge de l'urbanisme vont contrôler la conformité de tous les projets, et établir un état des lieux des constructions illégales et irrégulières. Les administrés concernés seront sollicités pour régulariser leur situation ou mettre en conformité leur construction. En cas de refus ou d'infraction avérée, la municipalité pourra être amenée à engager des actions pénales et civiles à l'encontre des responsables. Toutefois, je précise ici que la volonté de toute l'équipe municipale est de toujours privilégier l'accord amiable à une procédure de contentieux. Nous serons fermes mais justes sur ce sujet.

■ Un conseil pour finir ?

Avant de se lancer dans un projet de construction, d'agrandissement, il est nécessaire de s'informer des règles d'urbanisme qui s'appliquent. En plus du service urbanisme de la ville, il existe de nombreux sites qui peuvent s'avérer être des sources d'informations utiles, comme les éléments des plans locaux d'urbanisme* des 12 communes de la CCEG. Bien connaître la réglementation en vigueur évitera de se retrouver, même de façon involontaire, dans l'illégalité. Et bien sûr, il est conseillé d'élaborer son projet en lien avec les personnes qui pourront être impactées par ce projet, c'est le cas par exemple pour des constructions mitoyennes, ou un accès sur une voie privée. Et pour éviter tout conflit avec ses voisins, rien ne remplace la communication...

* à consulter sur <http://plu.cceg.fr/>

Des paniers aux couleurs des saisons

C'est la ferme qui se rapproche de nous. Sur Treillières, Sylviane Rousseau vient juste de se lancer dans l'aventure des paniers légumes de saison, cultivés par des agriculteurs locaux.



Citadins en mal d'authenticité ou mamans débordées, de plus en plus de familles sont séduites par la livraison, au bureau ou dans des boutiques relais, de paniers de fruits et légumes frais. « Cette autre façon de consommer local, à portée de la main, séduit d'autant plus que la formule simplifie la vie des actifs qui n'ont pas le temps d'aller chez le primeur en sortant du travail ». Depuis le début de l'année, Sylviane Rousseau livre ainsi des paniers de légumes aux salariés du nord de l'agglomération nantaise, directement sur le site de leur travail. Installée à Treillières, cette ancienne vendeuse, en légumes justement, s'appuie sur « un tissu de producteurs solide et fiable ». Et ça marche. Les gens ne s'en cachent pas : ils veulent consommer mieux « des produits de qualité, de proximité et de saison, loin des étalages de la grande distribution », poursuit la créatrice de l'activité la cagette des quatre saisons. S'inspirant des expériences réussies tels les drive, Sylviane Rousseau sillonne depuis les parcs d'activités en proposant ses paniers de tailles et de compositions différentes. « Aucune obligation d'engagement, ni aucun coût pour l'entreprise », précise-t-elle, « juste du frais, issu de productions raisonnées ou bios, chaque semaine sur son lieu de travail ». La fraîcheur sans aucun déplacement, la cagette des quatre saisons tient promesse.

Contact :
**Sylviane Rousseau, www.lacagetteedes4saisons.com,
lacagetteedes4saisons@gmail.com**

La diététique pour retrouver l'équilibre

La prise de conscience portant sur notre alimentation trop riche justifie ainsi l'intérêt renaissant pour la diététique. Et ce n'est pas Amélie Remili qui dira le contraire. Cette diététicienne nouvellement installée à Treillières visite les patients envoyés par un médecin ou des personnes qui viennent consulter d'elles-mêmes pour régler un problème de surpoids, d'obésité, de maigreur ou de diabète. Mais ne soyons pas restrictif, « la diététique s'adresse à tout le monde : du nourrisson, en passant par le stade de l'enfance, l'adolescence, l'âge senior ; du sédentaire au sportif... C'est à tous les âges de la vie et dans toutes les situations que le passage chez un diététicien peut s'avérer salutaire, afin de prévenir les maladies et de maintenir ou améliorer sa santé. » Ancienne cadre dans l'agroalimentaire, Amélie Remili s'est résolument tournée vers les autres, tout en tordant le cou à certains préjugés, comme quoi seuls les régimes sont efficaces, ou la pratique du sport intensive indispensable pour être bien dans son corps. « Il est certes important d'avoir des règles, mais avant de se couper d'une partie de notre alimentation, il est important de bien identifier d'où vient le trouble. »

La diététicienne consulte au domicile des patients du lundi au vendredi. www.dieteticienne-nantes.com,
courriel : remili.dieteticienne@gmail.com, tél. 07 68 34 02 55



CPAD solutions : performances sur mesure



Treillières au centre du monde ? C'est presque cela pour CPAD solutions®, qui rayonne un peu partout sur la planète : « Nos clients sont au Sénégal, à Hong Kong, au Mexique », raconte Pierre Charreteur (à gauche sur la photo), créateur et gérant de cette société implantée sur la zone de Ragon. Le domaine est précis, technologique, industriel : « Nous fabriquons des systèmes de déshumidification robustes et simples à installer, pour réduire ou supprimer l'humidité et la formation de gel ou de glace, applicables à tous types de process industriels. » Une niche économique pour l'entreprise qui s'appuie sur un savoir-faire et une ingénierie costauds. Lorsque nous avons visité les locaux, on a pu s'apercevoir que ces machines

sont autant atypiques que volumineuses. « Cela dépend de leur utilisation », poursuit Pierre Charreteur : « entretenir et assécher des zones de stockage, maintenir la température de piscines, refroidir l'eau de viviers et de bassins aquicoles... ». Point commun des machines créées par CPAD solutions® ? « C'est du sur-mesure, chaque machine est en effet fabriquée en fonction des exigences en terme d'hygrométrie, d'environnement et de production industrielle. Chaque processus est unique, et la demande de plus en plus importante. »

CPAD Solutions®, 8 rue Louis Pasteur, P.A. de Ragon, tél. 09 62 11 62 01, contact@cpadsolutions.fr

Accessibilité, une obligation réglementaire

Hôtels, restaurants, boulangeries, charcuteries, traiteurs, coiffeurs, cabinets médicaux... Oui, ce sont tous des établissements recevant du public (appelés aussi "ERP"), lesquels sont soumis à une obligation d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. En pratique, chaque établissement doit faire connaître, auprès des services de l'État, sa situation vis-à-vis de cette obligation, soit en attestant de sa conformité, soit en s'engageant à réaliser les travaux nécessaires dans un délai fixé. Il s'agit dans ce cas d'un agenda d'accessibilité programmée (appelé aussi Ad'AP).

- Si votre établissement est conforme, l'attestation d'accessibilité est à adresser à la fois à la direction départementale des territoires et de la mer (10 boulevard Gaston-Serpette, BP 53 606, 44 036 Nantes Cedex 1) et à la mairie.
- Si votre établissement n'est pas conforme, l'Ad'AP doit être transmis à la mairie, c'est désormais la seule façon de réaliser les travaux nécessaires en toute légalité et en toute sécurité juridique.

À SAVOIR

Pour toute précision complémentaire, il est possible de contacter l'unité bâtiment de la Direction départementale des territoires et de la mer : par téléphone : 02 40 67 26 70 ou par courriel adap@loire-atlantique.gouv.fr

« Cette obligation réglementaire est indispensable. Ce dispositif renforce l'autonomie, non seulement des personnes dites "handicapées", mais aussi des personnes âgées et de tout un chacun qui peut se retrouver en situation de handicap. Un décret portant sur les sanctions financières encourues devrait paraître prochainement pour sanctionner les établissements non conformes. Avant d'arriver à de telles fins, j'invite les établissements à se mettre en conformité, dans les meilleurs délais. »

Thierry Gicquel, conseiller municipal délégué à la vie associative, au commerce et à l'artisanat

Treillières Autrement

LE GROUPE DE LA MAJORITÉ

Comme vous pouvez le constater, ce magazine fait une grande place à l'enfance et à la jeunesse de notre commune qui représente plus de 30 % de la population treilliéraine.

Des équipements nouveaux pour chaque tranche d'âge sont programmés : un pôle enfance pour les moins de trois ans, des écoles rénovées pour les 3-10 ans, des nouveaux équipements sportifs pour les scolaires mais aussi pour les jeunes adhérents associatifs treilliérains toujours plus nombreux (1400 en 2016)

Des chiffres qui parlent et qui démentent la qualification de commune dortoir que certains s'attachent à véhiculer.

Des ambitions pour notre jeunesse, nous en avons... et pas seulement avec la mise à disposition de nouveaux équipements. Nous nous appuyons sur des professionnels formés et compétents pour permettre l'appropriation par les jeunes des valeurs essentielles de la vie en société DONT le respect, la tolérance...

Alors, quand la liberté d'aller et venir de nos jeunes et leur sécurité sont mises à mal, bafouées par un groupuscule d'individus, il est de notre devoir d'élus responsables de prendre les mesures nécessaires pour les protéger.

C'est le sens de l'arrêté que M. le maire a signé en date du 26 janvier 2016 pour empêcher tout rassemblement d'individus, autre qu'associatif ou communal, afin de veiller au respect de l'usage normal des espaces publics, de la sûreté et de la commodité d'accès et de passage dans ces lieux.

C'est aussi le sens du recours à une société de gardiennage pour surveiller les abords et les complexes sportifs - rue Simone de Beauvoir.

Le retour au calme est la condition essentielle pour permettre aux jeunes de 14-20 ans qui fréquentent le service animation jeunesse ou les équipements sportifs de poursuivre leurs activités en toute quiétude pour gagner en autonomie et devenir demain des citoyens responsables.

Très bonnes vacances de printemps à toutes et tous.

Les élus de la Majorité

www.treillieresautrement.com
 Nous contacter : treillieresautrement@orange.fr

Vivre à Treillières

LE GROUPE DE L'OPPOSITION

En janvier dernier, les abords des salles de sport ont été la scène d'une agression violente sur un jeune. Notre commune n'est pas habituée à de tels évènements. Nous espérons que la victime et ses proches pourront dépasser ce traumatisme. La mairie a eu recours à une société privée de sécurité, comme nous l'avons toujours fait en de pareilles circonstances. C'est une mesure d'urgence et nécessaire. Mais le maire a également réagi par une mesure disproportionnée et assez incompréhensible : il a promulgué un arrêté municipal interdisant tout rassemblement d'individus pendant un an sur une très grande partie du bourg. Une telle mesure est assez inédite : quelle commune supprime le droit de se retrouver dans son centre-ville ?

Cette mesure agit à contresens : elle montre du doigt tous les jeunes alors qu'il faut au contraire aller vers eux. Treillières est une commune où nos enfants aiment vivre. S'il y a des problèmes, il faut construire une réflexion sur l'accompagnement des jeunes, un plan d'actions de prévention, une concertation avec leurs parents pour les responsabiliser.

Sinon, nous courrons le risque de stigmatiser la jeunesse et de les écarter de leur juste place dans le vivre-ensemble de notre commune. Il fait bon vivre à Treillières, qui avance et se développe, et un tel arrêté dessert le climat ambiant.

La preuve que notre commune avance et se développe. Ce début d'année voit le plus gros projet municipal du mandat avancer : les agrandissements des écoles A. Vincent et J. Fraud et la création d'une nouvelle école maternelle avec près de 6.500.000 euros investis. Le projet sera bientôt présenté à l'opposition. Les écoles, c'est un élément fondamental du vivre-ensemble d'une commune. Nous proposons que la municipalité vous associe à ce grand projet d'autant plus qu'il se situe dans la partie la plus enclavée du bourg et que les problématiques de circulation vont y être nombreuses. Ce projet mérite l'implication de tous les citoyens en allant au delà des représentants de parents et les équipes enseignantes. Pourquoi pas une réunion dans chaque école avec les parents et ensuite une réunion publique ouverte à tous ? Car ce sont bien tous les habitants qui sont concernés par ce grand projet et qui vont le financer !

Les conseillers municipaux du groupe "Vivre à Treillières" : Emmanuel Renoux, Soumaya Bahiraei, Alain Blanchard, Martine Morel, Jean-Pierre Tual, Joëlle Chesnais

www.vivreatreillieres.com, vat@vivreatreillieres.com
 twitter : @Info_VAT

PERMANENCES

Le CLIC

Informations pour les personnes âgées
Tous les lundis de 9h à 12h au CCAS (bureau face à l'accueil),
Tél. 02 28 02 25 45

La psychologue de l'école des parents

Espace social enfance, de 15h à 18h, sur RDV au 02 40 16 72 33
Vendredis 29 avril, 27 mai, 24 juin

Michel Ménard, député de Loire-Atlantique

de 15h15 à 16h15, sur RDV au 02 40 68 70 04
Lundis 25 avril, 23 mai, 20 juin

Élisa Drion, conseillère départementale

Lundi 23 mai, sur RDV au 02 40 99 09 40

Le conciliateur de justice

François Logodin, tous les lundis de 14h30 à 17h, mairie de La Chapelle-sur-Erdre

L'architecte du CAUE

Vendredis 22 avril, 27 mai et 26 juin, de 14 h à 16 h, sur RVD au 02 40 16 72 36

ÉLUS D'ASTREINTE LE WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS

Pour répondre aux besoins urgents de la population treilliéraine. Pour être mis en relation, contactez la gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre. Tél. 02 40 72 07 01

CCAS DE TREILLIÈRES

Tél. 02 40 94 52 42

SERVICES DE GARDE

Médecins : le 15
Pharmacies de garde, appelez le 32 37

LE MARCHÉ

Tous les jeudis et dimanches de 8h30 à 13h, place de la Liberté à Treillières

CABINETS INFIRMIERS

- Sylvie Brière et Julie-Anne Gauthier, 2 rue Nicolas-Boileau Tél. 02 40 77 81 96
- Karine Bourdeau, Karine Gicquel, Pascale Nogue, Véronique Peltier, 13 rue du Bois Guilton Tél. 06 83 18 15 19

POLICE MUNICIPALE

Tél. 02 40 26 83 89

GENDARMERIE

de La Chapelle-sur-Erdre
Tél. 02 40 72 07 01

DÉCHETTERIE DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
Mardi et jeudi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 18h
Tél. 02 51 12 10 42

TAXIS - 7J/7 ET 24 H/24

Taxis de l'Erdre
Tél. 06 60 87 00 66
Baudouin taxi
Tél. 06 14 70 62 33



GARE AUX FRELONS ASIATIQUES

Depuis maintenant une dizaine d'années, le frelon asiatique a envahi progressivement nos campagnes. Il est un véritable fléau pour les abeilles sauvages et domestiques. Il est donc très important d'endiguer la prolifération de ces insectes classés nuisibles catégories 1. Il y a un an, la mairie passait une convention avec l'Association sanitaire apicole de Loire-Atlantique (l'ASAD44). Celle-ci s'est engagée à agir bénévolement, sur appel de la commune pour la destruction des nids de frelons sur le domaine privé et public. En contrepartie, le propriétaire ou la commune s'engagent à verser un don en guise de rémunération d'une valeur moyenne de 50 € par intervention. Aussi, en cas de présence d'un nid de frelons supposés asiatiques, il est recommandé d'appeler la mairie pour le signaler. Tél. 02 40 94 64 16



DEVENIR ANIMATEUR CET ÉTÉ ?

L'Association Epal recrute, pour l'organisation de ses séjours de vacances adaptées, des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de projets proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap mental. Il s'agit de 150 séjours de 7 à 15 vacanciers, entre 2 et 4 semaines, essentiellement au mois d'août. 400 postes sont à pourvoir avec ou sans BAFA. Motivation dans l'animation adaptée ou le médicosocial requise, formation gratuite.

Infos sur le site www.epal.asso.fr ou au 02 40 40 77 58.

VOUS RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT ?

Amélioration des logements très dégradés, remise aux normes de l'électricité, rénovation thermique, mise en accessibilité et adaptation de votre habitation à la perte de mobilité... Erdre-et-Gesvres et Soliha accompagnent les habitants dans leurs projets de rénovation de leur logement par des conseils techniques gratuits et des aides financières (sous conditions de ressources). Soliha Loire-Atlantique propose des permanences sans rendez-vous le 1^{er} mercredi du mois au siège d'Erdre-et-Gesvres. **Infos au 02 40 44 99 44.**



UN JOB POUR CET ÉTÉ ?

Pas si simple de trouver un job pendant les vacances. La Maison de l'emploi et de la formation d'Erdre & Gesvres se mobilise pour répondre à vos questions, vous guider dans vos recherches et vous mettre en relation avec des offres d'emploi.

Un atelier pour réaliser un CV et une lettre de motivation est organisé ce mercredi 13 avril, de 14h à 16h30, à Grandchamp-des-Fontaines (1, rue des Cèdres, **tél. 02 51 12 10 94**).

Sinon, sur le net, www.jobete-erdre-et-gesvres.com est le site qu'il faut consulter pour mettre toutes les chances de son côté pour décrocher un job d'été.

D'autres sites peuvent être des sources d'infos utiles : www.letudiant.fr; www.cidj.com... **Bonne chance !**

AVRIL

Mercredi 13 - 16h30-19h30**Don du sang**

Espace Simone-de-Beauvoir

Dimanche 17 - 7h-12h**Randonnée du Vélo club du Gesvres**

Complexe sportif Olympie

*(lire aussi page 2)***Mercredi 20 - 9h45****Carnaval de la petite enfance**

Avenue du Général-de-Gaulle



un jardin, mais pas d'espace pour le faire ? Le jardin partagé est la solution. Les uns apprennent des autres. Toutes nos volontés feront que chacun trouvera, à son rythme, son bonheur dans ce jardin partagé. Et quoi de plus sympathique que de se retrouver autour du potager et partager les légumes, les aromates, les fruits rouges...



Rencontres et échanges à Grain de Pollen, Château du Haut-Gesvres, 52 rue Sébert
Infos au 09 80 92 46 77 et contact@graindepollen.org

Samedi 23 - journée**Carnaval-marché de printemps**

École Sainte-Thérèse, APEL

Samedi 23 - 20h30**Auditions - musique acoustique**Treillières musique
Espace Simone-de-Beauvoir

partager un moment de joie et de sérénité à l'occasion de son concert *Les mélodies du printemps* sous la direction de Marie-Annick Demont, en compagnie de la chorale de Blain, Cantabile, dirigée par Ghislain Louvet. Église de Treillières.
Entrée libre. Infos au 02 40 94 50 72

Dimanche 24 - 9h30 / 12h30**Bourse aux plantes**

Espace Simone-de-Beauvoir

Samedi 30 - dimanche 1^{er} mai**1/2 finale et finale championnat de France gymnastique rythmique**

Complexes sportifs du Gesvres

Samedi 30 - 20h30

Le cri du lustre – dans le cadre du programme Hors Saison de la CCEG
Spectacle musical pour tout public (dès 8 ans)

Salle Denise Grey à Fay-de-Bretagne

**Vendredi 22 au dimanche 24**
journée**Exposition Histoire d'eau**Pastels secs et peinture à l'huile
Salle communale du Mail'âge,
Treillières Accueil**Vendredi 22 au dimanche 24 –**
journée**Exposition Histoire d'eau**

Pastels secs et peinture à l'huile.
140 réalisations à découvrir, réalisés par différents groupes des cours proposés par Treillières accueil.
Salle communale du Mail'âge

Samedi 23 avril - 10h30**Jardin partagé avec Grain de Pollen**

Envie de faire un jardin, sans savoir comment s'y prendre ? Savoir faire

Samedi 23 - dimanche 24
après-midi**Championnat départemental triplètes**promotion seniors
Pétanque club Treillières
Boulodrome
Avenue du Général-de-Gaulle**Dimanche 24 - 16h****Les mélodies du printemps**La chorale de Treillières Octave
et Mélodie invite le public à venir

MAI

Lundi 2 - 19h**Conseil municipal**

Salle du conseil, mairie

Dimanche 8 - 10h30**Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945**

A l'église, au Monuments aux morts et à la Maison de l'amitié

Vendredi 13 - 20h**Spectacle Létéé** – dans le cadre duprogramme Hors Saison de la CCEG
Salle des Bruyères – Héric**Samedi 14 et dimanche 15****Tournoi de basket de U9 à U20**Treillières basket club,
Complexe Héraclès

Samedi 14 et dimanche 15

Tournoi de basket

Catégories U9 à U20, proposé par le Treillières basket club
Complexe Héraclès

Du 14 au 29 mai

Grand jeu fête des mères

Les artisans et commerçants de Grandchamp-des-Fontaines et de Treillières, adhérents à l'AGTE, proposent leur Grand jeu *Fête des mères*, suivant un principe simple : un bulletin déposé dans l'urne d'un des commerçants et artisans participants, peut permettre aux plus chanceux de gagner de nombreux lots et d'être conviés à une belle soirée.



Samedi 21 et Dimanche 22

entre 14h et 17h

(départs en continu)

Es-tu là ? – dans le cadre du programme Hors Saison de la CCEG
RDV devant l'ancienne salle du conseil à Vigneux-de-Bretagne
Parcours en espace public

Dimanche 22 - Après-midi

Tournoi de belote

Very good trip
Espace Simone-de-Beauvoir

Samedi 28 – 15h à 20h

Festi'Jeu à Grandchamp

Découvrir l'univers du jeu, avec comme thème 2016 "Déboussoles", est au menu de cette 12^e édition de Festi'jeu, au Complexe des Cent Sillons à Grandchamp-des-Fontaines. Un fil rouge ressemblant au Géocaching

sera organisé dans les salles, et une découverte des parcours d'orientation proposée au public. Avec en prime un spectacle à 19h.
Entrée gratuite.



JUIN

Vendredi 3 au dimanche 5 - 20h30

Spectacle théâtre "Atelier des jeunes"

Compagnie La Cavale
Espace Simone-de-Beauvoir

Dimanche 5 - 10h30

Bernache – dans le cadre du programme Hors Saison de la CCEG

Base nautique de Mazerolles à Sucé-sur-Erdre

Parcours à pied d'environ 8 km : prévoir un pique-nique et des chaussures de marche

Lundi 6, 19h

Conseil municipal

Salle du conseil, mairie

Dimanche 11 - 8h

L'Isle de Bouin dans le marais breton

Randonnée nature
Départ place du Champ-de-Foire

Dimanche 19 - journée

Vide-greniers

Pétanque club treilliérais

Dimanche 19

Kermesse et défilé

École Sainte-Thérèse

Samedi 25 - journée

Treill'Air de fête



Treillières



Le prochain magazine de Treillières sera diffusé à partir du 20 juin prochain et couvrira la période de juillet, août et septembre 2016. Pour tout événement à faire paraître dans le magazine, merci d'adresser votre demande à mairie@treillieres.fr, avant le 25 mai.

Collecte des déchets ménagers	Collecte des sacs jaunes
Judi 14 avril	
Judi 21 avril	Judi 21 avril
Judi 28 avril	
Vendredi 6 mai	Vendredi 6 mai
Judi 12 mai	
Vendredi 20 mai	Vendredi 20 mai
Judi 26 mai	
Judi 2 juin	Judi 2 juin
Judi 9 juin	
Judi 16 juin	Judi 16 juin
Judi 23 juin	
Judi 30 juin	Judi 3
Judi 30 juin	Judi 30 juin

Retirez vos sacs jaunes à l'accueil de la mairie.
Plus d'infos : www.trivolution.fr

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

1/2 FINALE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Trophée Inter Régional individuel et ensemble
Trophée fédéral ensemble
Nationale ensemble et duo

30 AVRIL
1^{er} MAI
2016

TREILLIÈRES
COMPLEXE SPORTIF
DU GESVRES

Rue Simone de Beauvoir



Plus d'informations :
treillieresgr@gmail.com
<https://sites.google.com/site/treillieresgr/>

